



Communiqué de presse

Une vision pour la pharmacie d'officine au Luxembourg

Luxembourg, le 20 janvier 2023

Le 19 janvier dernier, en présence de Madame la Ministre Paulette Lenert, le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois (SPL), Fédération affiliée à la clc, a eu le plaisir d'organiser une conférence relative au futur de la pharmacie d'officine au Luxembourg, qui s'est déroulée au European Convention Center. Elle a réuni les membres du SPL, mais également des représentants du gouvernement, des institutions étatiques et des professions de santé.

La soirée a débuté par la présentation du livre blanc du SPL : *"Pharmacie 2030, une vision pour la pharmacie d'officine au Luxembourg"*.

Le Président du Groupement Pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE) a tenu ensuite une intervention sur *"The contribution of Community Pharmacists to the health system across Europe"*.

Puis les présentations des intervenants ont été suivies d'une table ronde quant au futur de la pharmacie. Des représentants de différentes instances et institutions y ont participé tels que Madame Paulette Lenert (représentée à la table ronde par son 1^{er} conseiller, Monsieur Laurent Mertz), Ministre de la Santé, Monsieur Koen Straetmans, Président du GPUE, Monsieur Christian Oberlé, Président de la Caisse National de Santé et Monsieur Alain de Bourcy, Président du SPL.

Le livre blanc, document stratégique pour le secteur, est le fruit d'une analyse complète entamée par le SPL et ses membres depuis 2019, regroupant les recommandations pour le futur de la pharmacie sur une perspective de dix années.

À l'horizon 2030, les 8 axes stratégiques suivants ont alors été définis :

- 1) Élaborer des services de soins pharmaceutiques dans le but d'augmenter l'observance thérapeutique du patient aux traitements prescrits, et de réduire les coûts liés à l'inobservance et à l'erreur de prescription.
- 2) Mettre fin aux quotas, aux ruptures de stocks et aux indisponibilités des médicaments au Luxembourg.
- 3) Développer la médecine préventive, le dépistage de nombreuses maladies chroniques, ainsi que les programmes de vaccination, le pharmacien devant être défini comme une des pierres angulaires de cette triade.
- 4) Promouvoir et développer la digitalisation et l'interdisciplinarité, afin de réussir le virage ambulatoire.
- 5) Revaloriser les pharmacies luxembourgeoises comme pôles de santé et centres de compétences du médicament.

- 6) Redéfinir de manière juste et équitable la structure de rémunération pour le pharmacien d'officine tenant compte du niveau de formation et du temps investi, du prix de revient des infrastructures et du matériel engagé. La systématisation des services pharmaceutiques engendrera des économies potentielles notamment par la diminution des hospitalisations dues aux iatrogénies médicamenteuses. Une partie de ces économies sera réattribuée à la rémunération des pharmaciens d'officine sous forme d'honoraires pharmaceutiques.
- 7) Réintroduire et développer les études de sciences pharmaceutiques à l'Université du Luxembourg. Des synergies avec les études de médecine peuvent être créées. La formation professionnelle continue doit devenir une obligation légale.
- 8) Impliquer activement les pharmaciens d'officine dans des projets de recherche et des projets-pilote développés au Luxembourg.

Le document “Pharmacie 2030 : Une vision pour la pharmacie d’officine au Luxembourg” est disponible sur simple demande auprès du SPL sur contact@pharmacie.lu.

*Contact : Théo BIEWER, Conseiller clc pour le SPL
Email : theodore.biewer@clc.lu
Tél : 439 444 700*